



MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES

Montréal, le 23 mars 2020

Objet : Mesure de prévention prise par la ligne maritime OOCL face à la COVID 19

Ce communiqué a pour but de vous informer des mesures de prévention prises par la ligne maritime OOCL à compter du 22 mars afin de protéger leurs employés navigants face au COVID-19,

Il est important de mentionner que ces mesures ont pour but de protéger autant le personnel de OOCL mais également des employés ayant accès à bord du navire.

1. Toute personne désirant accéder aux accommodations des navires de OOCL devra se soumettre à une vérification de la température au moyen d'un thermomètre infrarouge sans contact.
2. Les membres de l'équipage du navire porteront un masque dans leurs interactions avec tous les visiteurs à bord afin de se protéger.
3. Les employés des navires arrivant à partir du 22 mars au Port de Montréal ont reçu l'interdiction de descendre à quai. Cette interdiction est valide depuis le 1^{er} mars, et a été appliquée dans tous les ports où ces navires ont fait escale.
4. Les marins pratiqueront la distanciation sociale avec les personnes ayant besoin de monter à bord.
5. Les officiers des navires continueront à remplir les documents relatifs à l'état de santé du personnel bord tel qu'exigé par les procédures de Transport Canada.

N'oubliez pas de consulter régulièrement la page web de l'AEM pour obtenir les dernières nouvelles et les consignes à suivre.

Nous vous remercions pour votre collaboration.